



## SPÉCIAL CTL - 21 JUIN 2016

« Mensuel à périodicité variable de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES des Landes »  
écrit et édité par le Bureau de section et tout militant désireux d'y participer...

L'ordre du jour de ce CTL convoqué à 9h30 comportait pas moins de 10 points à l'ordre du jour. Un ordre du jour pléthorique qui pouvait faire craindre le pire en terme de durée de la réunion.

Après des échanges à l'issue de la lecture des **déclarations liminaires** de SOLIDAIRES Finances Publiques (voir ci-après) et de la CGT, le déroulé de la réunion s'est vu entrecoupé notamment par le départ de M Ravon. Poursuivi sous la présidence de Mme Mauresmo, ce CTL s'est révélé particulièrement creux... la faute à qui ?... à l'absence de réponses de la DDFIP à nos diverses interpellations et au refus de nous communiquer des données essentielles pour l'étude des sujets au fonds !

**L'approbation des PV** des CTL des 15 et 22 mars n'a pu être votée, les documents n'ayant été transmis aux élus que la veille du CTL...

**La modification des plages variables de la trésorerie de St Sever**, demandée à l'unanimité par les agents, a été adoptée par le CTL (7h00/9h30, 11h30/14h00 et 16h00...).

Autre vote proposé au CTL : le **transfert du contrôle de la redevance audiovisuelle au PCE de Dax**. Ce transfert se fait avec une modification des missions puisque le contrôle des particuliers se fera par un service de Toulouse. Dans notre département, un seul agent est concerné et il rejoindra le PCE de Dax dès le 01/09/2016 avant de le faire définitivement, s'il le désire, par le biais du mouvement général de mutation. A notre question concernant l'évolution des missions au sein du PCE, la DDFIP a admis que l'agent en charge du contrôle de la redevance pourrait être amené à effectuer des missions purement PCE...

Points évoqués à titre d'information :

- Le **remplacement de 2 agents d'entretien à Aire sur l'Adour et Mugron**... pas de problèmes à priori ;

- **Plan Annuel de Prévention, Tableau de Bord de Veille Sociale 2015, Baromètre Social 2015 et Bilan de la Formation Professionnelle** : pour ces quatre sujets, la DDFIP s'est bornée à nous communiquer des données statistiques et arithmétiques, sans aucune analyse de fonds. A nos questions, soit il n'y avait pas de réponses, soit l'administration ne voulait pas en donner. De toute évidence, la DDFIP partage notre constat d'une situation négative mais se trouve bien démunie et sa présentation chiffrée est un véritable aveu de faiblesse face à une situation qui se dégrade : 78 % des agents ressentent un stress important au travail, les pourcentages des agents ressentant un manque de reconnaissance et une rémunération insuffisante dépassent les 60 %, quand 65 % des agents se déclarent pessimistes pour leur avenir au sein de leur service ! (voir le baromètre complet sur le site national)

Concernant le **bilan de la formation professionnelle**, nous avons rappelé l'opposition des agents à l'e-formation, que l'administration continue de vouloir développer, malgré un constat partagé localement sur sa moindre efficacité par rapport à la formation présentielle. L'e-formation atteint des sommets de bêtise quand, par exemple, elle propose la formation des caissiers à la sécurité... une formation virtuelle pour une insécurité réelle !

Pour l'anecdote, le pôle RH semble ignorer le nombre des agents dans le département... Ben ça dépend si on compte les employés supérieurs, les Berkani,... et si on tient compte de l'âge du capitaine !!??

En questions diverses, SOLIDAIRES Finances Publiques a voulu aborder son **dossier revendicatif**. Il nous a été expliqué que le CTL n'était pas le lieu pour étudier un dossier revendicatif d'un syndicat (on les porte où alors nos revendications???) mais qu'il pouvait étudier nos propositions, y compris préalablement en groupe de travail... Dont acte !

Nous souhaitons la bienvenue à un agent C stagiaire devant arriver dans notre direction le 13 juin... euh... on ne sait pas où !!

Pour information, nous avons eu ENFIN les dates des CAPL d'affectation :

CAPL 1 (A) : 7 juillet ;

CAPL 2 et 3 (B et C) : 11 juillet.

Le mercato des IP et IDIV sera connu officiellement lors de ces CAPL...

On a failli oublier : la restructuration Amou-Montfort-Mugron est suspendue à la décision du ministre...



**CTL du 21/06/2016  
DÉCLARATION LIMINAIRE**

M. le Président,

« L'âge d'or de la DGFIP est révolu ». A elle seule, cette phrase de M Parent annonce la fin de la DGFIP, de ses missions et de ses emplois. Les lignes directrices de notre Directeur Général, partant du postulat que nos moyens diminuent alors que les charges augmentent, sont en fait de véritables lignes destructrices visant non pas à renforcer notre service public, mais plutôt à le vider de ses missions.

Le recours au tout numérique et aux NTIC, adossé à l'ASR et à PPCR, laisse augurer de funestes desseins à nos services, au Service Public et aux agents.

Alors que nous réclamons sans cesse une adéquation des moyens aux missions, les lettres de cadrage de M Sapin viennent confirmer la destruction programmée de la DGFIP. Ainsi, le Ministre de l'Économie et du Budget déclare que les effectifs publics devront se réduire de 2 % et qu'un gel de toutes mesures catégorielles doit s'appliquer dans l'ensemble des ministères non prioritaires. Si on se projette, à la DGFIP, avec cette réduction annoncée de 2 %, c'est la suppression de 2.226 emplois qui pourraient être annoncée pour 2017... combien à la DDFIP des Landes ?!

Autre sujet d'inquiétude : le rapport « Laurent » sur le temps de travail dans la fonction publique. Ce rapport suggère de graves remises en cause des 35 heures et de l'ARTT alors même que le chômage et le partage du travail nécessitent leur renforcement. Par ailleurs, croire que les fonctionnaires seraient épargnés par la loi « Travail » serait une grave erreur, et SOLIDAIRES Finances Publiques n'entend pas la commettre. SOLIDAIRES Finances Publiques continue de combattre cette loi scélérate, symbole de régression sociale et d'abandon de 100 ans de progrès pour les travailleurs.

SOLIDAIRES Finances Publiques continuera de participer aux différentes actions et notamment à la votation citoyenne organisée par l'intersyndicale interprofessionnelle nationale.

A ce titre, SOLIDAIRES Finances Publiques 40 condamne fermement le message adressé aux chefs de service interdisant l'organisation de cette consultation dans les locaux administratifs, hors locaux syndicaux, et obligeant les agents voulant y participer à le faire sur les plages variables et en ayant débâgé.

Pire, nous dénonçons l'affirmation selon laquelle « les syndicats de la DGFIP ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels des agents de cette direction ». Cette affirmation est au mieux une méconnaissance consternante du syndicalisme français, au pire une insulte et un mépris pour les syndicats de la DGFIP, dont SOLIDAIRES Finances Publiques qui se réclame d'un syndicalisme de transformation sociale et dont l'action au sein de son champs professionnel ne peut se voir que dans sa volonté de changer notre société pour le bien de tous les citoyens et de tous les salariés, qu'ils soient du public ou du privé.

Concernant le CTL de ce jour, nous dénonçons à nouveau le temps prévu (½ journée) pour étudier un ordre du jour pléthorique de 10 points. La volonté évidente d'expédier les débats démontre le peu de cas fait du dialogue social institutionnel dans notre DDFIP. Qui plus est, nous avons demandé l'ajout d'un point à l'ordre du jour (pour l'étude de notre dossier revendicatif) par deux fois sans même obtenir la moindre réponse. Cela montre à nouveau le mépris pour le travail des organisations syndicales et pour leurs mandants.

Nous devons également dénoncer la faiblesse coupable du contenu des documents préparatoires à ce CTL.

Présenter le Tableau de Bord de Veille Sociale 2015 et le Baromètre social 2015 avec comme seules analyses des statistiques est d'une rare indigence. Réduire les Risque Psycho-Sociaux à une comparaison du nombre de lignes sans analyses de fonds ni réelles propositions pour y remédier, et renvoyer leur étude à un énième groupe de travail, est un véritable déni du mal être grandissant des agents de notre DDFIP !

PPCR, ASR, lignes directrices, ..., au sortir de son 30ème congrès, SOLIDAIRES Finances Publiques réaffirme sa volonté de combattre la destruction organisée des missions, des structures, des emplois et des agents de la DGFIP !

SOLIDAIRES Finances Publiques 40 exige l'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations, ainsi que le renforcement des moyens humains et budgétaires (et notamment le comblement des postes vacants).